



Incompatibilité d'humeur avec une personne

Par **alex**, le **03/09/2008** à **09:06**

Les faits ont commencé il y a environ 1 an et demi. Nous avons une collègue avec laquelle nous ne pouvons travailler et ce, en raison de son comportement, ses réflexions et de ses manigances. Nous ne sommes que collègue, mais elle a porté plainte pour harcèlement moral contre un collègue car ce dernier lui demandée « de faire son travail ». La plainte a été classée sans suite. Nous sommes sept à travailler dans le même bureau et sur les sept, cinq ont écrit (recommandé avec AR) à la DRH pour dire que nous refusons catégoriquement de travailler avec cette personne. Ils l'ont mise dans un bureau loin du notre mais ils nous ont annoncés avant hier, qu'ils l'a mettraient dans un bureau à côté du notre (en plus juste à côté du collègue qui a eu la plainte).
Le fait de voir cette personne, crée pour certains un état de stress terrible (ils ont du mal à venir travailler). Notre direction ne fait rien.
Que pouvons nous faire face à cette situation ?? Nous avons l'impression que rien n'est fait pour nous dans ce genre de problème et ce même si notre état de santé en prend un coup.
MERCI D'AVANCE POUR VOTRE REPONSE ;